



Compte rendu du Conseil Municipal du 18 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 18 Fevrier à dix-huit heures trente , se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Madame Josette VERNEY.

Présents : Josette VERNEY - Philippe ARIES - Yves MEILLER - - DURAND Isabelle - - MARILLIER Nathalie - ACHAINTE Marie Agnès - VIANNET Robert - PEILLON Christian - GACHE Fabienne_BRUNEL Didier_ GIRODET Maurice

Absents excusés : FOREST Marie Claude pouvoir à Philippe ARIES

Absents : BRUNETON Catherine
VALLOT Richard
CARRET Isabelle

Secrétaire de séance : DURAND Isabelle

Approbation du compte rendu du CM du 15 Janvier 2020 : sans observation, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

Vente de la maison forestière: le maire présente la proposition de rachat de la maison forestière pour 115000 € à répartir entre les communes de Pelussin et Roisey copropriétaires de ce bien. 1/3 de cette somme reviendra à la commune de Roisey soit 38333.33€. Le conseil , à l'unanimité des membres présents autorise le maire à signer le compromis de vente.

Levée de servitude (maison forestière). Le maire expose que cette propriété bénéficie d'un droit de passage sur la parcelle voisine appartenant aux conjoints AUDEMARD - AUSSAGUES. M. AUSSAGUES a sollicité la commune en constatant que la servitude de passage n'avait plus d'utilité depuis qu'un portail avait été aménagé sur la Rue Benaÿ. Il demande donc que la servitude soit supprimée par acte officiel. La commune n'y est pas opposée après s'être assuré que la constitution de la servitude n'avait pas été indemnisée à l'origine. Les frais d'acte seront à la charge des demandeurs ainsi que les frais de travaux pour la fermeture du passage entre les deux propriétés. Le conseil approuve cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19Heures

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mercredi 4 mars à 19 H 00.